

Avis voté en plénière du 12 décembre 2018

Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir

Déclaration du groupe CGT

« Une société qui accepte que des gens meurent dans la rue est une société en route vers la barbarie », déclarait récemment la présidente du comité de suivi du DALO.

Même si des générations de présidents, de gouvernements ont promis de régler le problème sous quelques mois, aucun ne s'est donné les moyens d'y parvenir.

Or, le nombre de personnes à la rue (jeunes, femmes, familles travailleurs pauvres voire fonctionnaires débutants) augmente plus vite que le nombre de places d'urgence disponibles. Dans le même temps, de plus en plus de logements sont vacants.

Aujourd'hui, la peur du déclassement, la menace de la rue frappe des pans entiers de notre société. N'est-ce pas aussi cette peur, la colère des anonymes, des gens de peu qui s'exprime sur les ronds point de France?

Faire que les personnes sans domicile puissent jouir de tous leurs droits passe par « le logement d'abord » comme le dit l'avis. Pour cela, il aurait fallu, regarder et faire nôtre les avis, propositions portées par le Haut conseil au logement pour les personnes défavorisées, le comité de suivi du DALO, ou le Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La commission ne l'a pas fait.

Demander le respect de loi, c'est-à-dire un logement pour tous, est le socle de construction d'une société apaisée et du respect de la démocratie.

Cela passe par la construction de logements très sociaux ou l'intermédiation locative, mais aussi par l'arrêt des expulsions sans relogement et l'analyse des conséquences de la loi Élan qui fait chuter les mises en chantier de ces logements.

Vu l'urgence, revenir à l'encadrement des loyers, à l'obligation pour toutes les communes de respecter leur quota de logements sociaux ou appliquer les lois sur la réquisition des bâtiments vacants en particulier dans les zones dites tendues, sont des préalables pour la CGT.

Certes, il est proposé de contractualiser avec les possesseurs de ces bâtiments, mais il fallait ajouter la menace du bâton à la carotte fiscale pour ceux qui ne veulent surtout pas de pauvres chez eux.

À d'autres époques, la France a su réquisitionner des dizaines de milliers de logements, elle ne le pourrait plus aujourd'hui?

Pour la CGT, l'urgence sociale impose la mobilisation de toute la société, comme le note l'avis. Cette mobilisation commence au sommet de l'état et s'organise avec les collectivités locales qui doivent favoriser la constitution de réseaux pour couvrir les besoins sur leur territoire. Les initiatives citoyennes se construiront en complément pour renforcer l'existant... Inverser cette logique c'est autoriser le désengagement des pouvoirs publics et nous nous y refusons.

En matière de solidarité nationale, les bons sentiments ne font pas bonne politique. C'est de la responsabilité du CESE de dire qu'il faut passer aux actes pour répondre à cette urgence sociale. C'est parce que l'avis, n'affirme pas la nécessité d'appliquer la loi et qu'il exonère le pouvoir politique de ses responsabilités que la CGT s'est abstenue.